

**Conseil Communal**  
**Séance du 22 septembre 2016**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;*  
*NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;*  
*ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL C., LHOAS V.,*  
*SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,*  
*LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;*  
*LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;*  
*GIERENS Bernard, Directeur général*

**La séance est ouverte.**

**FINANCES**

**1. Approbation de la modification budgétaire ordinaire n° 2 – Exercice 2016.**

La modification budgétaire n° 1 ordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	9.722.902,61 €
- DEPENSES :	8.469.189,96 €
- EXCEDENT :	1.253.712,65 €
- BONI EXERCICE PROPRE :	404.336,39 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 2.

**2. Approbation de la modification budgétaire extraordinaire n° 2 – Exercice 2016.**

La modification budgétaire n° 1 extraordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	6.559.212,84 €
- DEPENSES :	6.559.212,84 €
- EXCEDENT :	0 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 2.

**3. Approbation des budgets des Fabriques d'Eglises de Nives, Assenois, Morhet et Rosières - Exercice 2017.**

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire	Excédent
2017	Nives	4.535,11 €	0 €	0 €
2017	Assenois	6.273,22 €	0 €	0 €
2017	Morhet	7.019,57 €	0 €	0 €
2017	Rosières	0 €	0 €	2.252,11 €

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ces budgets.

**4. Avis sur le budget de la Fabrique d'Eglise de Houmont (Exercice 2017).**

Exercice	Fabrique d'Eglise	Intervention communale à l'ordinaire	Intervention communale à l'extraordinaire
2017	Houmont	1/5 de 6.730,00 €, soit : 1.346,00 €	0 €

Le Conseil communal émet un avis favorable sur ce budget.

**5. Octroi d'un subside à l'ASBL Association du diabète de la Province de Luxembourg.**

Le Conseil communal approuve l'octroi d'un subside à l'ASBL Association du diabète de la Province de Luxembourg dans le cadre de leurs actions relatives à la lutte préventive contre le diabète d'un montant de 250 euros.

## **6. Subsidés pour la Saint-Nicolas des écoles : approbation.**

Selon le même principe que les années précédentes.

1) **Pour l'enseignement maternel** : les crédits sont octroyés par  $\frac{1}{2}$  *classe* (60,00 € par  $\frac{1}{2}$  *classe*) avec des montants par implantation repris et détaillés dans le tableau ci-dessous :

<i>Classe</i>	<i>Elèves</i>	<i>Emploi</i>	<i>Demi-classe</i>	<i>Budget</i>
Vaux-sur-Sûre	42	2.5	5	5 X 60 euros = 300 euros
Rosières	31	2	4	4 X 60 euros = 240 euros
Nives	17	1	2	2 X 60 euros = 120 euros
Bercheux	13	1	2	2 X 60 euros = 120 euros
Juseret	18	1	2	2 X 60 euros = 120 euros
Sibret	51	3	6	6 X 60 euros = 360 euros
Morhet	31	2	4	4 X 60 euros = 240 euros
Remichampagne	28	2	4	4 X 60 euros = 240 euros

Le subside pour l'enseignement maternel d'un montant total de 2.000,00 € sera imputé à l'article 721/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2016 et sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole communale de Vaux-sur-Sûre.

## **ECOLE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**

<i>Classe</i>	<i>Elèves</i>	<i>Emploi</i>	<i>Demi-classe</i>	<i>Budget</i>
Sibret	30	2	4	4 X 60,00 euros = 240 euros

Le subside pour l'enseignement maternel d'un montant total de 240,00 € sera imputé à l'article 721/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2016 et sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole de la Communauté française à Sibret.

2) **Pour l'enseignement primaire** : les crédits sont octroyés par *classe* avec un montant détaillé comme suit :

budget par classe : 54 €      nombre de classes : 22

Le subside pour l'enseignement primaire d'un montant total de 1.200,00 € sera imputé à l'article 722/33201-02 du budget ordinaire de l'exercice 2016, il sera versé sur le compte bancaire de l'Ecole communale de Vaux-sur-Sûre.

## **TRAVAUX**

### **7. Travaux d'amélioration de voiries agricoles : approbation des conditions du marché.**

Il s'agit d'un nouveau dossier pour lequel nous sollicitons les subsides de la Région wallonne.

*Chemin n° 6 (Poisson-Moulin – Mesy)*

Le revêtement hydrocarboné est fortement abîmé, voire même disparu par endroits, le faïençage est important, présence de nids de poule.

La description des travaux proposés est donc la suivante :

Entretien complet de la voirie. Fraisage, piochage de +/- 300 m<sup>2</sup>, à l'aide d'une racleuse, puis reprofilage et compactage de la fondation en place.

- 1<sup>ère</sup> partie (dans le village) : pose d'une couche de 5 cm en AC-10base3-1;
- 2<sup>ème</sup> partie (en dehors du village) : rechargement de 6 cm en moyenne en AC-14base3-1.

Un enduisage bicouche est prévu sur l'ensemble de la surface travaillée.

Remise à niveau des accotements.

*Chemin n° 15 (Jodenville)*

Déformation, faïençage du bord de revêtement, ruissellement des eaux pluviales sur la voirie suite à l'absence d'éléments de récolte.

La description des travaux proposés est donc la suivante :

Entretien complet de la voirie existante : remise à niveau des accotements, fraisage du revêtement existant, renforcement de la fondation préexistante, réalisation de 435 mètres de bordure-filets d'eau, placement de 3 chambres-avaloirs, de 2 regards de visite aveugles ainsi que de 5 avaloirs pour assurer une bonne récolte des eaux claires, pose de 6 cm du revêtement hydrocarboné en zone d'habitat.

Zone agricole : rechargement de la voirie en AC-10base3-1 à la tonne en épaisseur moyenne de 6 cm sur 4 m de large pour respecter la largeur conventionnelle subsidiaire par le Ministère de l'Agriculture (DG03) suivi par la remise à niveau des accotements.

Un enduisage bicouche est prévu sur l'ensemble de la surface travaillée.

Le devis estimatif des travaux s'élève à la somme de 220.130,11 euros TVAC.

Le marché sera passé par adjudication ouverte.

#### **8. Ureba exceptionnel 2013 : travaux à la salle du tram à Assenois – Lot Menuiseries extérieures : approbation du décompte final.**

Le Conseil communal approuve le décompte final des travaux de menuiseries extérieures dans le cadre du dossier « Ureba exceptionnel 2013 : travaux à la salle du tram à Assenois » d'un montant de 10.843,60 euros TVA comprise (travaux attribués à 9.266,49 euros TVA comprise + porte pleine pour local réserve en complément).

#### **9. Entretien du chemin de GC n° 59 de la traversée de Sibret, du chemin n° 10 rue du Pont à Sibret, des chemins n°s 39 à Chaumont et 82 à Juseret : approbation des modifications suite aux remarques émises par le SPW.**

Suite aux remarques administratives et techniques émises par le SPW – Direction des voiries subsidiées en date du 30 août 2016, le cahier spécial des charges pour ce dossier inscrit dans le Plan d'Investissement Communal pour les années 2013 à 2016 et approuvé en date du 26 mai 2016 a été modifié en conséquence par le Service des Travaux, Auteur de projet.

Le Conseil communal approuve le cahier spécial des charges mis à jour dont le montant estimatif s'élève à la somme de 298.915,38 euros TVA comprise. Ce marché sera passé par adjudication ouverte.

## **10. Travaux d'améliorations des voiries agricoles (Version 2011) : approbation des travaux complémentaires.**

Etant donné que le rapport d'analyse des essais de sol, non réalisés sur le tronçon du chemin de Villeroux au cours de l'étude, fait apparaître aujourd'hui que les déformations sont devenues majeures et particulièrement importantes, il convient dès lors de procéder à la réalisation d'une fondation en empierrement lié au ciment type IA, épaisseur 15 cm, pour le chemin de Villeroux où la fondation existante n'est pas conforme.

Le Conseil communal approuve les travaux complémentaires pour la pose d'une fondation de type IA, soit une quantité d'environ 2.350,00 m<sup>2</sup>, pour la somme totale de 27.951,61 euros TVA comprise et de passer par une procédure négociée sans publicité avec l'entreprise adjudicatrice, soit l'entreprise LAMBERT.

## **11. Travaux d'aménagement intérieur de la salle de village « Côté champs » en plusieurs lots – 1<sup>ère</sup> Phase : carrelage, menuiseries intérieures, recouvrement des murs de la salle, sanitaire et chauffage, murs intérieurs à réaliser : approbation des conditions du marché.**

Comme déjà discuté lors d'un précédent conseil et en prolongement des travaux d'électricité et de plafonnage déjà réalisés voici quelques semaines, le comité de la salle de village « Côté champs » a introduit comme convenu une demande afin de procéder à des travaux d'aménagement intérieur de la salle dans une première phase.

Les travaux seront divisés en 5 lots :

- Lot 1 : Carrelage, estimé à 39.500,00 euros TVAC
- Lot 2 : Menuiseries intérieures, estimé à 7.000,00 euros TVAC
- Lot 3 : Recouvrement des murs de la salle, estimé à 8.000,00 euros TVAC
- Lot 4 : Sanitaire et chauffage, estimé à 27.500,00 euros TVAC
- Lot 5 : Murs intérieurs à réaliser (Fournitures uniquement), estimé à 7.100,00 euros TVAC.

Le Conseil communal approuve ce dossier s'élevant au montant total de 89.100,00 euros TVAC en procédure négociée sans publicité pour chacun des lots.

## **TAXES**

## **12. Collecte de papier-carton (P/C) en porte-à-porte. Renouvellement du contrat de collecte. Impact de la modification de l'AGW du 17/07/2008.**

Suite à la publication de l'AGW du 9 juin 2016 modifiant celui du 17 juillet 2008 relatif à l'octroi de subventions aux pouvoirs subordonnés en matière de prévention et de gestion des déchets, dit « arrêté petits subsides », il s'avère que plus aucun subside n'est accordé pour la collecte sélective du papier-carton. Pour 2016, le Conseil du Secteur Valorisation et Propreté ainsi que le Conseil d'administration de l'AIVE ont décidé de prendre en charge la perte financière liée à la suppression de cette subvention.

A partir de 2017, ces mêmes Conseils ont décidé d'une part, de lancer un marché pour la collecte sélective en « porte-à-porte » du papier carton d'origine ménagère confiée à un tiers à

partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 et ce, pour une période de 4 ans et d'autre part, d'inviter les communes affiliées, si elles le souhaitent, à adhérer à ce marché ou à organiser elles-mêmes la collecte sur leur territoire.

Dès lors, le Conseil communal est invité à se positionner pour 2017 avant le 30 septembre 2016 en matière de collecte de papier-carton en porte-à-porte et de s'affilier au marché de l'AIVE.

## **PATRIMOINE**

### **13. Toponymie : Dénomination des rues de Morhet, Morhet-Station et Remience et création des codes rues.**

Le Conseil communal approuve la liste des noms de rue telle que proposée par le Conseil Consultatif Communal des Aînés dans le cadre du projet de dénomination des rues, plus particulièrement de la deuxième phase, portant sur les entités de Morhet, Morhet-Station et Remience. La Commission toponymie a marqué, quant à elle, son accord sur cette proposition du CCCA.

### **14. Acquisition de deux parties de terrain au club de football de Bercheux.**

La Commune de Vaux-sur-Sûre souhaite acquérir deux terrains appartenant au club de football de Bercheux, situés à proximité immédiate de la route Neufchâteau-Bastogne et constituant une partie du terrain de football B de l'Union sportive de Bercheux, soit deux terrains de sport d'une contenance respective de 34 a 96 ca et 35 a 47 ca pour le prix total de 17.247,70 euros.

Le Conseil communal approuve le projet d'acte de Maître Jean-François LAPAILLE et assurer ainsi cette équité par rapport aux autres clubs de foot de la commune où la commune est propriétaire du 2<sup>ème</sup> terrain. Restera, à terme, à acquérir le solde du terrain au consorts Maquet.

## **HUIS CLOS**

**La séance est levée.**

---

**Invitation des membres du Conseil des enfants afin qu'ils puissent exposer leur travail lors de l'année scolaire précédente.**